

pas une politique saine et efficace. J'estime qu'il faudrait une enquête complète là-dessus.

Nous comprenons très clairement ces problèmes quand M^{lle} Macneill, l'ancienne surintendante de la prison pour femmes, a comparu devant le comité. M^{lle} Macneill et deux autres de ses anciennes collaboratrices qui ne font plus partie des cadres se sont épanchées devant le comité car aucune pression, aucune menace de représailles ne les retenaient. Je ne dis pas que le personnel craigne ce genre de châtement, mais il est normal qu'on ne veuille pas risquer de perdre son emploi en faisant des remarques défavorables sur l'administration. Il était parfaitement évident, à nos yeux, que la prison pour femmes avait pâti de la tentative d'application, à ce genre d'établissement, des dispositions de sûreté maximum concernant les prisons pour hommes. Or, cette application est simplement impossible.

• (8.20 p.m.)

Je dis que la même chose s'applique aux institutions à sûreté minimum qui sont à coup sûr établies sur une base différente, avec des objectifs quelque peu différents. M J. D. Clark, surintendant suppléant, a fait un effort sincère pour convaincre le comité qu'il n'était pas trop malheureux de l'ingérence de ses supérieurs, mais, aucun membre du comité, je pense, ne l'a trouvé convaincant. La plupart des membres du comité ont eu le sentiment qu'il aurait été bien préférable que le pénitencier en cause soit indépendant et autonome. Voilà le premier problème.

Je veux revenir à mon premier commentaire. Le ministre n'a pas fourni de détails quant aux projets formulés pour les institutions à sûreté minimum. J'admets que nous sommes dans une mauvaise passe quant aux prisons à sûreté maximum, mais de réels progrès ont été faits en ce qui concerne les institutions à sûreté minimum. L'idée et l'organisation de ces institutions sont bien vues et elles fonctionnent de façon satisfaisante. Les institutions craignent constamment que le service des pénitenciers du ministère se détourne de l'excellent travail qu'elles accomplissent et qu'elles se trouvent sans l'appui des hautes autorités ou du ministre. Cela n'est pas fondé, je le sais.

Le ministre a une grande confiance dans la réadaptation, fruit des institutions à sûreté minimum. Je porte un intérêt spécial au camp de Beaver-Creek près de ma ville d'origine. Je l'ai vu fonctionner depuis son établissement. Il est accepté par les habitants, bien administré, et la population locale ne ressent pas la moindre crainte ni malaise à son sujet.

[M. Aiken.]

Quelques détenus se sont échappés tout tranquillement, et le camp a eu quelques récidivistes, mais je suppose que d'autres institutions semblables ont connu la même expérience. Au sujet du camp de Beaver-Creek, d'après les rumeurs, on aurait projeté de l'agrandir considérablement et les autorités voulaient faire bénéficier les détenus de l'excellent terrain et des installations qui s'y trouvent. Pourtant, quelques mois plus tard, j'ai entendu la rumeur contraire: le camp allait être fermé dans trois ou quatre ans. Ces rumeurs qui circulent dans l'institution ne favorisent pas l'esprit de corps essentiel dans cette catégorie de pénitenciers.

Avant d'en terminer avec ces crédits, j'aimerais que le ministre comble le vide qu'il a laissé dans sa déclaration préliminaire et qu'il nous dise clairement que les institutions à sûreté minimum sont bien accueillies et qu'elles seront agrandies le plus tôt possible.

J'ai une autre observation à faire au sujet de la division des pénitenciers du ministère. J'ai récemment eu l'occasion de communiquer avec la direction industrielle du ministère; j'ai constaté qu'on y faisait de l'excellente besogne dans la préparation, au sein de l'institution, d'emplois qui occupent les détenus et leur permettent d'apprendre un métier ou une profession pendant leur détention. J'espère que cette direction du ministère sera suivie de près et encouragée.

Je veux me reporter un instant à la Commission des libérations conditionnelles. De même que le Service des pénitenciers, elle remplit ses fonctions publiques dans un secteur névralgique. Peut-être ce secteur est-il encore plus névralgique que celui des pénitenciers. Si elle commet une erreur, s'il se produit un incident, la poursuite de ses objectifs peut prendre un retard de nombreuses années. Nous savons qu'il s'est produit un ou deux incidents: ce furent des tragédies. Le docteur McCaldon, psychiatre qui consacre une partie de son temps au Service des pénitenciers, a mis le problème en évidence en témoignant devant le comité mixte. Il a déclaré qu'en une circonstance, la Commission avait montré de la négligence en n'acceptant pas les recommandations d'un psychiatre, et un peu plus tard, en parlant d'un autre cas, il l'a blâmée d'avoir accepté trop facilement l'opinion d'un psychiatre et travailleur social. Prié d'expliquer le pourquoi de deux points de vues différents, il a déclaré: «Ah, vous savez... Nous devons insister pour que la Commission des libérations conditionnelles se forme une opinion.»

En me fondant uniquement sur ce que j'ai observé et entendu dire, la Commission des